

KOCHERSBERG ET ACKERLAND Conseil communautaire

La communauté de communes signe une convention cadre avec l'ASMA

À l'unanimité, les élus de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland ont donné leur aval pour que le président Justin Vogel signe une convention cadre avec l'ASMA afin de protéger le patrimoine bâti remarquable du territoire.

Cette convention s'inscrit dans une médiation entre l'intercommunalité et l'association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (ASMA). Mandatée par trois autres associations dont Maison Paysanne de France, cette dernière avait introduit en janvier un recours auprès du tribunal administratif car elle estimait que le nou-



La mairie de Handschuheim fait, sans conteste, partie du bâti remarquable du territoire. Doc. remis

Les autres points en bref

Le renouvellement de la convention de l'office de tourisme sera étendu, sans augmentation des effectifs, à la communauté de communes du Pays de la Zorn (CCPZ). Celle-ci participerait à hauteur de 80 000 euros au budget (un vote qui est intervenu le même soir à Hochfelden). Une demande de classement de l'OT en catégorie II sera transmise à la préfecture. « Ce classement s'effectue en fonction des aménagements et des services garantis au public », a expliqué le président.

À noter une augmentation importante de 19 % pour le marché de traitement des ordures ménagères, surtout dû à la hausse du traitement des encombrants de 26 %. La commission d'appel d'offres ayant reçu seulement une réponse, il était trop risqué de relancer l'appel, selon Gaston Burger, président de la CAO. Une autre mauvaise nouvelle vient d'Ittenheim où un avenant de 15 619 euros vient s'ajouter aux travaux du carrefour d'accès à la nouvelle zone d'activité, « très prisée », selon Alain Grosskost. Un autre avenant concernant la construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire à Hurligheim s'explique par la création d'une cinquième salle de classe.

Une motion contre la géothermie à Hurligheim

En divers, le président a proposé de s'opposer au projet de géothermie profonde à Hurligheim. « Nous n'avons ni été consultés, ni informés ». Une motion a été adoptée, comme tous les autres points, à l'unanimité.

Concernant la culture, Jean-Luc Toussaint a informé que le réseau de bibliothèques « Kolibris » a connu un gros succès ces derniers mois et même un afflux de bénévoles qui souhaitent s'investir. « D'autres veulent s'inspirer de ce réseau », a renchéri le président.

E.K.

veau PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), adopté en automne 2019, ne protégeait pas suffisamment le patrimoine (lire DNA du 16 mai). Toutes les municipalités devraient procéder à un inventaire de leurs bâtiments, estimait l'association. L'enquêteur avait classé la remarque de l'ASMA comme une recommandation mais pas une réserve. « Nous sommes la première intercommunalité à avoir introduit le patrimoine dans notre PLUi », a tenu à rappeler Justin Vogel. « Nous prenons cette délibération qui oblige les communes à faire leur classement qui sera intégré au fur et à mesure dans le PLUi, d'ici fin 2022. Nous sommes favorables à ce travail de sensibilisation ». « À Berstett, nous avons fait ce travail sur les quatre villages. Aucune maison n'est classée dans la catégorie 1 mais 2 ou 3 ce qui laisse plus de souplesse, en cas de rénovation. Vous n'êtes pas obligés de vous rapprocher de l'ASMA », a



Un élément du portail de 1720. Photo DNA/E.K.

noté Jean-Claude Lasthaus, chargé de la négociation du dossier. « Le permis de démolir que vous accordez ou pas, vous permet de protéger ces bâtiments. Vous pouvez faire appel à l'article 2.6 UA du PLUi si vous estimez que la démolition et la nouvelle construction nuiraient à l'esthétique et l'harmonie de l'urbanisme », a ajouté le président.

« Il s'agit de la première opération

Des étudiants en master au service de la comcom

Douze étudiants de la faculté de géographie et d'aménagement de l'Université de Strasbourg ont travaillé, dans le cadre de leur master, sur trois missions (le périscolaire, les trames vertes et bleues et le plan climat). « Nous, on ne peut pas leur offrir ce cadre de travail. Vous contribuez de façon concrète à leur formation », a souligné leur professeur Dominique Badariotti. « Cela nous permet d'avoir un regard extérieur et un travail à un bon rapport qualité-prix quand je vois les prix d'autres bureaux d'études », a noté Justin Vogel. Les jeunes ont présenté, d'une façon peut-être trop dense pour une première approche, de multiples informations.

« Avec une forte volonté politique, on y arrive »

Quant aux équipements périscolaires, il faut relever une disparité entre l'ouest et l'est d'un territoire très bien pourvu par rapport à d'autres intercommunalités. Des priorités d'action viseraient les communes de Handschuheim-Ittenheim, Rohr-Gougenheim et Willgottheim-Neugartheim-Ittenheim ainsi que Schnersheim. Concernant les trames vertes et bleues, l'agriculture intensive et l'étalement urbain font que les espaces de biodiversité sont devenus rares. Les cours d'eau ne disposent plus de zones d'ombre suite au premier remembrement. Les futures pistes cyclables et l'actuel aménagement foncier pourront apporter des solutions. L'alignement d'arbres le long des routes, l'intégration des haies et bosquets entre les parcelles et la création de ceintures vertes autour des villages seraient intéressants, selon les étudiants. « Truchtersheim a su remonter la pente en créant des espaces. Ce qui veut dire qu'avec une forte volonté politique, on y arrive », a résumé Claudine Huckert, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire. « Ce serait une bonne idée de mettre des arbres le long du GCO mais on vient un peu tard », a ajouté son collègue Pierre Luttmann. Par rapport au plan climat, la comcom se classe bien en matière de traitement des ordures ménagères. Les axes à développer seraient les mobilités pour réduire l'utilisation de l'automobile. Suite à un topo assez pessimiste des étudiants, Justin Vogel et André Jacob ont rappelé la bonne sensibilisation des agriculteurs (assolement concerté) et la construction programmée de bassins de rétention contre les coulées de boue.

E.K.

privée qu'on finance. C'est un bel exemple qui illustre notre volonté de protéger le patrimoine »

Dans le cadre du fonds « petit patrimoine », les élus ont par ailleurs accordé une subvention de 7 900 euros pour la rénovation d'un porche à Neugartheim. « Ce porche est listé dans un registre du patrimoine établi par la Région en 1995. Il n'est pas en très bon état mais dispose d'éléments remarquables », a

souligné Alfred Schmitt, président de la commission. Sur le blason, on voit notamment un instrument de musique.

« Il s'agit de la première opération privée qu'on finance. C'est un bel exemple qui illustre notre volonté de protéger le patrimoine », a conclu Justin Vogel. 1 700 euros sont également attribués dans le cadre de la restauration du soufflet de l'orgue de l'église Saint-Laurent à Gougenheim.

Eva KNIERIEMEN